



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2021-194

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2021-12-30-00006 - Arrêté portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération (changement de siège social). (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2021-12-30-00006

Arrêté portant modification des statuts de la
communauté d'agglomération Rodez
Agglomération (changement de siège social).



Arrêté n°

du 30 décembre 2021

Objet : Modification des statuts de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération (changement de siège social).

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1617-1 et suivants ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°99-2421 du 20 décembre 1999 décidant de la transformation du district du Grand Rodez en communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2007-50-1 du 19 février 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Rodez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008-4-1 du 4 janvier 2008 portant modification des statuts d'agglomération du Grand Rodez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-150-0014 du 30 mai 2011 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Rodez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-112-0012 du 22 avril 2013 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Rodez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-309-01 BCT du 5 novembre 2015 portant modification des statuts d'agglomération du Grand Rodez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-02-001 du 2 novembre 2016 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2016-12-28-001 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2017-01-11-002 du 11 janvier 2017 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Rodez Agglomération à la commune nouvelle de Druelle Balsac ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2017-03-29-001 du 29 mars 2017 portant modification de la composition du conseil communautaire de Rodez Agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2017-07-21-001 du 21 juillet 2017 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2017-10-02-004 du 2 octobre 2017 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2017-12-14-001 du 14 décembre 2017 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2020-08-05-008 du 5 août 2020 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2021-08-02-000002 du 2 août 2021 portant modification des statuts de Rodez Agglomération ;

VU la délibération du conseil communautaire de Rodez Agglomération en date du 2 novembre 2021 approuvant la modification des statuts de Rodez Agglomération ;

VU la délibération du conseil municipal de :

- Le Monastère du 15 décembre 2021
- Luc-la-Primaube Du 20 décembre 2021
- Olemps du 15 décembre 2021
- Onet-le-Château Du 20 décembre 2021
- Rodez du 17 décembre 2021
- Sainte Radegonde du 22 novembre 2021
- Sébazac-Concourès du 13 décembre 2021

approuvant la modification des statuts de Rodez Agglomération ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont acquises ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1 : A compter du 3 janvier 2022, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2008-4-1 du 4 janvier 2008 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du Grand Rodez est modifié ainsi qu'il suit :

« Le siège de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération est situé au 17, rue Aristide Briand, CS 53531, 12 035 Rodez Cedex 9. »

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le président de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il sera fait mention au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 30 décembre 2021

**Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale**

Isabelle KNOWLES